



Commission néerlandaise
d'évaluation environnementale

ATELIER RÉGIONAL

RESTITUTION DES CARTOGRAPHIES NATIONALES DS ÉTUDES D'IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT (ÉIE) RÉALISÉES DANS 5 PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST (BÉNIN, GUINÉE, NIGER, MALI, TOGO)

Conakry, 5 et 6 décembre 2013

Organisé par :

**La Commission Néerlandaise pour l'Évaluation environnementale (CNEE)
et
L'Association Ouest Africaine pour l'Évaluation environnementale (AOAEE)**

RAPPORT DE CONSULTATION

Coordination et gestion de l'Atelier :

Joselyne GODONOU, AOAEE
Sibout NOOTEBOOM, CNEE

Consultant/Animateur

Karim SAMOURA, PhD

Expert en évaluation environnementale et aide à la décision

samourakarim@yahoo.fr

Janvier 2014

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES	3
INTRODUCTION.....	4
1. MISE EN CONTEXTE ET RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER	4
1.1. Mise en contexte	4
1.2. Rappel des objectifs de l'atelier.....	5
2. ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LE CONSULTANT.....	6
3. DEROULEMENT DE L'ATELIER	7
3.1 Cérémonie protocolaire.....	7
3.2 Principales étapes et activités de l'atelier	8
4. PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ATELIER	9
4.1 Restitution des cartographies nationales de l'ÉIE : Forces et faiblesses des systèmes d'ÉIE et propositions d'amélioration	9
4.2 Préoccupations communes à l'échelle de la sous régions.....	17
4.3 Principales recommandations des groupes de travail	18
ANNEXES	22
ANNEXE 1. LISTE DES PARTICIPANTS.....	23
ANNEXE 2. PROGRAMME DE L'ATELIER.....	26
ANNEXE 3. TRD DE L'ATELIER.....	28

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AFD	Agence Française de Développement
AFF	African Forum Forest
AOAÉÉ	Association Ouest Africaine pour l'Évaluation Environnementale
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine pour le Développement
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CLEIAA	Capacity Development and Linkages for Environmental Impact Assessment in Africa
CNEE	Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale
CRDI	Centre de Recherche International pour le Développement
DFID	Département du développement international de la Grande Bretagne (Department for International Development)
GIZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
IAIA	International Association for Impact Assessment
IFDD	Institut de la Francophonie pour le Développement Durable
INECE	International Network for Environmental Compliance and Enforcement
IAPP	International Association for Public Participation
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
SIFEE	Secrétariat International Francophone pour l'Évaluation Environnementale
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international (United States Agency for International Development)
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique Monétaire Ouest Africain
EE	Évaluation Environnementale
EIE	Études d'Impact Environnemental
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
EES	Évaluation environnementale stratégique

INTRODUCTION

Le présent document qui tient lieu de rapport d'atelier, présente d'abord une mise en contexte concernant l'utilisation de l'Outil « Cartographie » des ÉIE dans les pays concernés, les objectifs et finalités de l'atelier. Il expose ensuite, les résultats issus de l'utilisation de la Cartographie pour les cinq pays (Bénin, Guinée, Mali, Niger, Togo), mettent en évidence les forces et les faiblesses et causes des systèmes d'ÉIE dans ces pays, ainsi que les propositions d'améliorations sont formulées pour chaque pays.

Pour faciliter sa réalisation de l'Atelier de Conakry et optimiser ses résultats, un consultant a été recruté par l'AOAEE afin d'assurer la bonne préparation scientifique et l'animation de l'atelier. D'autre part, il était demandé au Consultant de préparer un rapport d'atelier assorti de réflexions sur les éléments d'un document de plaidoyer à adresser aux partenaires techniques et financiers, pour le renforcement des capacités en vue de l'amélioration des processus d'ÉIE dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

Le présent rapport réalisé dans ce cadre, présente :

- la synthèse des échanges qui ont porté sur les situations nationales et sur certaines préoccupations ou sujets communs à tous les pays de la sous région de l'Afrique de l'Ouest,
- les initiatives et orientations proposées par les participants, à la suite des travaux de groupes et de débats en plénières ;
- les leçons tirées de l'atelier et les principales recommandations formulées par les participants.

1. MISE EN CONTEXTE ET RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER

1.1. Mise en contexte

Les études d'impact sur l'environnement constituent un des outils les plus performants pour assurer un développement écologiquement durable. Ceci est plus particulièrement vrai en Afrique de l'Ouest où ces études sont pratiquées de façon progressive mais à un rythme soutenu depuis plus d'une décennie.

Le processus des Études d'Impact sur l'Environnement en Afrique de l'Ouest est très récent, il n'en est pas moins que la pratique y est bien ancrée et a le mérite de capitaliser, déjà, l'expérience vécue à travers plusieurs centaines d'études d'impact réalisées et validées. Cette expérience, fort récente, nécessite d'être revue, critiquée et complétée par des recommandations et des orientations, afin d'améliorer le système.

C'est dans ce cadre, qu'en 2011, cinq pays de l'Afrique de l'Ouest à savoir, la Guinée, le Niger, le Mali le Togo et la Mauritanie ont fait le diagnostic de leur système d'EIE à l'aide de l'outil « Cartographie d'EIE » élaboré par la Commission Néerlandaise d'Évaluation Environnementale. Selon le Manuel de cartographie des ÉIE (CNEE, Mars 2013), il s'agit d'un instrument qui permet de faire la cartographie des systèmes d'EIE dans le pays, sur la base de données statistiques et des perceptions des principaux acteurs impliqués dans le processus d'ÉIE. Les objectifs de la cartographie d'EIE sont les suivants:

- Évaluer les points forts et les points faibles d'un système d'EIE et répertorier les améliorations possibles;
- Sensibiliser (i) sur les points forts et les points faibles du système d'EIE et (ii) sur les possibilités d'améliorer la performance du système d'EIE;
- Comparer la performance actuelle d'un système d'EIE avec sa performance antérieure (évaluation des changements au fil du temps) ou avec la performance de systèmes d'EIE d'autres pays ou d'autres institutions de financement (évaluation comparative ou *benchmarking*).

Appliquée dans les cinq pays précédemment cités de l'Afrique de l'Ouest, elle a permis d'évaluer la qualité du cadre réglementaire pour l'Évaluation d'Impact Environnemental (EIE) national, ainsi que le niveau de conformité à ce cadre dans la pratique. La restitution des résultats de ces travaux d'application, était nécessaire pour tirer des enseignements permettant de jeter les bases pour l'élaboration de programmes nationaux de renforcement des capacités et d'un plan d'actions d'intervention à l'échelle de la région, sous la coordination de l'AOAÉE.

Le présent atelier qui consistait à la restitution de ces cartographies d'EIE dans cinq pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Guinée, Mali, Niger, Togo), était un rendez-vous d'échanges et de partage d'expériences sur la situation du système d'EIE dans ces pays entre différents acteurs représentant d'une part les institutions publiques en charge de l'Évaluation Environnementale et d'autre part, les Associations nationales de professionnels en évaluation environnementale (regroupant les professionnels de ce secteur). Sa finalité était de dégager les grands axes pour une amélioration du processus d'EIE dans les pays de la sous-région ouest-africaine.

Au delà de ces participants, les principaux bénéficiaires des résultats de l'atelier sont : les agents des institutions nationales d'ÉIE et ceux des ministères sectoriels techniques en charge de projets structurants et d'exploitation des ressources naturelles, les professionnels ainsi les ONG et associations, les universitaires et opérateurs économiques, impliqués dans les processus d'ÉIE.

1.2. Rappel des objectifs de l'atelier

L'Atelier de Conakry avait pour objectif de réunir les principaux acteurs intervenant dans les institutions publiques et les professionnels regroupés au sein des associations nationales afin :

- d'exposer la situation des EIE dans les cinq pays ayant réalisé la cartographie d'EIE à travers les points forts et faible du système et les actions correctives possibles ;
- tirer les enseignements des échanges sur les cartographies nationales afin d'identifier et expliquer les forces et faiblesses de la pratique des ÉIE dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest ;
- déterminer les actions majeures à mener pour améliorer le système d'EIE dans la sous-région.

Pour faciliter sa réalisation et optimiser ses résultats, un consultant a été recruté par l'AOAEE afin d'assurer la bonne préparation scientifique et l'animation de l'atelier.

2. ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LE CONSULTANT

Les principales tâches réalisées par le Consultant sont :

- La participation aux réunions préparatoires en collaboration avec l'AOAEE et la CNEE, par voies électroniques (échanges sur Skype, échanges de fichiers) et téléphoniques, pour la définition :
 - des objectifs et de la méthode à utiliser pour la restitution des cartographies nationales ;
 - l'élaboration et la validation du programme de l'atelier ;
 - L'accompagnement des délégations nationales dans la préparation des présentations de la restitution des résultats de l'application de la Cartographie des ÉIE dans leurs pays, à travers. Dans ce cadre, le consultant a (1) conçu un document type de présentation ppt sur l'exemple du Mali, tenant lieu de canevas à suivre pour la restitution des cartographies nationales ; (2) travaillé directement avec les délégués des pays concernés pour l'amendement et la validation de leurs présentations.
- La modération sessions de présentation et des débats au cours de l'atelier (séances en plénière et travaux en groupe), ainsi que le récapitulatif des questions ou préoccupations majeures soulevées lors des échanges ;
- La contribution scientifique aux travaux à travers des interventions directes lors des débats ;
- La présentation des résultats d'une étude sur le thème sur un thème pertinent pour l'atelier « *Procédures et pratique de la participation publique dans les EIE en Afrique francophone : quelques enseignements et perspectives* ». Cette présentation, externe aux travaux sur les cartographies nationales, a permis d'harmoniser la compréhension des participants sur les concepts clés afférents à la participation publique et d'approfondir les réflexions sur bonnes pratiques à vulgariser dans les pays de la sous région.
- La préparation et l'animation de sessions de synthèses au cours desquelles les participants de ressortir :
 - les principales forces et faiblesses des procédures et pratiques de l'ÉIE dans les pays ainsi que les propositions d'amélioration, selon chaque délégation-pays ;
 - les initiatives régionales et les éléments d'une stratégie pour leur formalisation et mise en œuvre ;
 - les référentiels pour le bon fonctionnement des associations nationales de professionnels des ÉIE et des actions à encourager pour la collaboration de ces associations et les institutions étatiques en charge de l'ÉIE ;
 - les leçons à tirer de l'atelier et les principales actions à court et moyens termes.

3. DEROULEMENT DE L'ATELIER

3.1 Cérémonie protocolaire

L'atelier a été introduit par une cérémonie d'ouverture protocolaire, rehaussée par la présence des représentants de la commission Néerlandaise de l'Évaluation Environnementale (CNEE), de l'Association Ouest Africaine pour l'Évaluation environnementale (AOAÉE) et du Réseau Guinéen des experts en Évaluation Environnementale (REGUISE). Elle a été marquée aussi par la présence de M. Dieudonné Bitondo, Secrétaire général du Secrétariat de l'évaluation environnementale pour l'Afrique Centrale (SEEAC), à titre de personne-ressource.

Madame Joselyne GODONOU, au nom de l'AOAÉE, a rappelé l'importance des ÉIE et la place qu'occupe désormais cet outil pour la mise en œuvre du développement durable. Dans son allocution, elle a insisté sur la mission et les actions de l'AOAÉE la promotion de l'évaluation environnementale en Afrique de l'Ouest, à travers notamment le renforcement des capacités, la mobilisation et l'organisation des professionnels en association nationale dans les pays et l'accompagnement des institutions nationales en charge des ÉIE. Elle a précisé que c'est dans le cadre ces actions que s'inscrit le présent atelier. Ensuite, Mme GODONOU a évoqué les besoins d'amélioration des procédures et pratiques en matière d'ÉIE dans les pays. Pour ce faire, elle a mentionné que la pertinence de la démarche de la Cartographie des ÉIE, élaborée par la CNEE, pour faire l'État de la situation des ÉIE dans nos pays et proposer des améliorations. Enfin elle a expliqué dans quel contexte cet outil a été utilisé en 2011 (sur la base des données 2009) dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, avant de préciser que le présent atelier vise à restituer les résultats de cette application.

Monsieur Sibout NOOTEBOOM, représentant de la CNEE, a quant à lui introduit son allocution par la présentation des missions de son institution, le caractère indépendant celui-ci. Il mentionné l'engagement de la CNEE à poursuivre ses interventions dans la promotion des outils d'ÉIE au plan international, à travers des accompagnements technique dans les pays d'intervention prioritaire des Pays-Bas. Précisant que la CNEE n'est pas une institution de financement, il a expliqué dans quelle mesure la réalisation de diagnostics des systèmes d'ÉIE, basée sur l'application de la Cartographie des ÉIE, facilite l'intervention de la CNEE pour l'accompagnement technique des initiatives de renforcement des capacités. Ainsi, en s'appuyant sur l'exemple du projet PANEAC en Afrique Centrale, il a justifié la nécessité de la mise en place d'une initiative régionale de renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest, sous la coordination de l'AOAEE. Enfin, il a mentionné les attentes de la CNEE pour le présent atelier, à savoir :

- Tirer des enseignements des résultats des cartographies nationales des pays pour faire le diagnostic de l'ÉIE au niveau des pays et à l'échelle de la région ouest-africaine ;
- Mettre à profit les échanges entre les participants pour identifier les éléments de base d'un plan d'action de renforcement des capacités en ÉIE pour l'ensemble du réseau ;

Enfin, il a insisté sur l'importance de la bonne animation de l'atelier et de la participation active de tous afin de permettre l'obtention de résultats clairs.

M. Dan Lansana KOUKOUA, représentant du REGUISE (Guinée), a souhaité la bienvenue aux participants. Il a ensuite remercié l'AOAÉE et la CNEE pour le choix de la Guinée pour la tenue du présent atelier, avant de souhaiter que les débats permettent des échanges d'expériences entre

les pays représentés et le renforcement de la collaboration entre les associations nationales de professionnels et les institutions nationales en charge des ÉIE. Enfin, il a déclaré l'atelier ouvert en espérant que les résultats soient au-delà des attentes exprimées par les uns et les autres.

3.2 Principales étapes et activités de l'atelier

L'Atelier qui s'est déroulé en 2 jours, a été marqué par des cérémonies protocolaires (d'ouverture et de clôture), au cours desquelles les représentants des principaux organisateurs ont présenté et fait la mise en contexte de l'évènement, présenté les objectifs et la démarche de l'atelier et précisé les attentes de celui-ci.

Au plan de la démarche méthodologique, l'atelier était structuré en plusieurs activités dont :

- 1) **Les présentations magistrales des résultats de l'application de la Cartographie des ÉIE** dans les cinq pays par les délégations nationales (2 personnes par pays en général). Chaque présentation était suivie de questions de clarification et de discussions sur les forces, faiblesses et propositions d'amélioration mentionnées. Les délégations.
- 2) La présentation et la discussion **des bonnes pratiques et des recommandations prioritaires** proposées par les délégations nationales.
- 3) Les plénières de **synthèse des recommandations prioritaires et d'identification des préoccupations et initiatives communes**, ainsi que des sujets d'intérêts pour les participants. Les échanges au cours de ces plénières ont été alimentés d'une part par les recommandations prioritaires des délégations nationales ; d'autre part par les témoignages de M. Dieudonné BITONDO, Secrétaire générale du Secrétariat pour l'Évaluation Environnementale en Afrique Centrale (SEEAC), sur l'expérience du projet PANEAC en Afrique Centrale et la présentation de l'état de la pratique de la Participation publique dans les pays francophones d'Afrique par Karim SAMOURA. Ces plénières avaient pour objectifs, entre autres, d'identifier les sujets d'intérêts devant faire l'objet de discussion dans les travaux de groupes.
- 4) Des travaux de groupes pour la formulation de recommandations sur les préoccupations communes à l'échelle de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et sur des sujets d'intérêts au plan technique. Les groupes de travail formés sont : le Groupe des représentants d'institutions étatiques en charge des ÉIE et le Groupe des Associations nationales de professionnels en ÉIE. À noter que chacun des groupes comprenait au moins un représentant de tous les cinq pays (Bénin, Guinée, Mali, Niger et Togo).
- 5) Enfin, une plénière **de validation des recommandations des travaux de groupes** et de synthèse de l'atelier.

4. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ATELIER

Les résultats de l'atelier portent sur :

- l'analyse des forces et faiblesses des systèmes d'ÉIE dans les cinq pays concernés ainsi que les recommandations formulées en vue de leur amélioration ;
- l'identification des traits communs aux systèmes d'ÉIE des pays concernés, des bonnes pratiques à vulgariser et des sujets d'intérêts à approfondir ;
- la proposition d'initiatives communes, de modalités organisationnelles s en vue de faciliter la mise en place d'une stratégie en matière de renforcement des capacités en ÉIE à l'échelle de la région de l'Afrique de l'Ouest.
- L'élaboration d'un répertoire de partenaires institutionnels au plan technique et financier pour l'accompagnement des initiatives nationales et régionales en matière de renforcement des capacités en ÉIE ;
- L'élaboration d'un cadre de référence pour les objectifs et le fonctionnement des associations de professionnels en ÉIE et de leurs attentes, aussi bien en matière de collaboration avec les institutions nationales en charge des ÉIE et que pour la prise en compte de l'environnement dans les projets, programmes et plans de développement nationaux et régionaux.

4.1 Restitution des cartographies nationales de l'ÉIE : Forces et faiblesses des systèmes d'ÉIE et propositions d'amélioration

Les présentations des résultats de la réalisation de la cartographie de l'ÉIE dans les pays, exposées par les différentes délégations nationales, ont suivi la présentation-modèle proposée par l'animateur de l'atelier. Cette présentation s'articule comme suit :

- Généralités sur l'ÉIE :
 - Cadre institutionnel et réglementaire,
 - Données statistiques sur le processus d'ÉIE
- Analyse des indicateurs de performance du système d'ÉIE
- Forces et faiblesses des textes et pratique, proposition d'amélioration concernant la Procédure
- Forces et faiblesses des textes et pratique, proposition d'amélioration concernant la Prise de décision et l'octroi des licences
- Synthèse des recommandations

Comme mentionné plus, les données utilisées pour la cartographie sont celles de l'année 2011. Toutefois, les analyses faites par les délégations nationales et les discussions pendant l'atelier, ont pris en compte la situation actuelle des cadres institutionnels et réglementaires et de la pratique de l'ÉIE dans les pays. Ce qui a permis de ressortir les tendances (amélioration ou recul par rapport à la situation qui prévalait en 2011).

Les tableaux ci-dessous présente le récapitulatif de l'analyse des forces et faiblesses du système d'ÉIE dans les 5 pays concernés (Togo, Mali, Niger, Guinée, Bénin).

Tableau 1. Forces et faiblesses des procédures d'ÉIE

Pays	Textes réglementaires		Pratique	
	Forces	Faiblesses	Forces	Faiblesses
Togo	Couverture des différents secteurs et aspects de l'ÉIE par les textes, qui sont de très bonnes qualités (60 à 100%) Disponibilité des fonds pour la mise en œuvre (60%) Facilité de mise en œuvre de la procédure et la participation, qualifiée de moyen	Manque de guide et manuel (référentiel) notamment pour l'analyse de la qualité des rapports d'ÉIE....	Existence de guides qui améliore la performance institutionnelle	Faible niveau de l'effectivité de la participation, la disponibilité des fonds de soutien, d'application des textes réglementaires (couverture des secteurs, application ...) Absence de publicité lors de la procédure
Mali	Couverture des différents secteurs et aspects de l'ÉIES par les textes, qui sont de très bonnes qualités (60 à 100%) Disponibilité des fonds pour la mise en œuvre (60%) Facilité de mise en œuvre de la procédure et la participation, qualifiée de moyen	Manque de guide et manuel (référentiels) notamment pour l'analyse de la qualité des rapports d'ÉIES....	Existence de guides qui améliorent la performance institutionnelle	Faible niveau de l'effectivité de la participation, la disponibilité des fonds de soutien, d'application des textes réglementaires (couverture des secteurs, application ...) Insuffisance de publicité lors de la procédure
Niger		Existence de plusieurs lois sectorielles obligent licenciement + EIE (beaucoup de domaines sont couverts) Les textes ne sont pas clairs sur le tri préliminaire (pas de catégorisation) Les textes d'application de la loi sur les EIE sont insuffisants Les textes ne couvrent pas tous les types d'EE (Audit, EES)		Absence de guide/manuel/référentiel Faible indépendance financière pour la mise en œuvre de la procédure par le BEEEEI Manque d'agrément des expertises pour la conduite des EIE Insuffisance de la participation publique dans l'examen du REIE

Tableau 1 suite. Forces et faiblesses des procédures d'ÉIE

Pays	Textes réglementaires		Pratique	
	Forces	Faiblesses	Forces	Faiblesses
Guinée	<p>Les textes relatifs à la procédure d'EIE existent (100%); Certains guides sectoriels sont en élaborations, le guide général sur l'EIE est disponible de nos jours; L'existence des textes relatifs à la publicité, mais très peu appliqués.</p>	<p>Les textes ont une portée globale sur la procédure d'EIE (22%), peu connus par la plupart des acteurs (18%); Pas de texte spécifique à la participation publique, mais cet aspect est pris en compte par tous les textes disponibles, notamment le décret N°200/PRG/SGG/89 portant sur les installations classées. Insuffisance de textes spécifiques relatifs au financement de la procédure d'EIE, les frais liés à l'animation sont supportés par le promoteur.</p>	<p>Des progrès sont perceptibles dans le respect des étapes de la procédure par rapport aux textes (40%).</p>	<p>Faible niveau d'application des textes (17%) Les rapports d'appréciation et avis sur conditions de permis ne sont pas publiés / connus.</p>
Bénin	<p>Système disposant d'une base légale relativement complète et efficace; Couverture relativement bonne (60%) des différents secteurs et aspects de l'ÉIE par les textes, qui sont bien diffusés (75%) Soutenus par des guides de réalisation d'EIE déterminant la performance institutionnelle (à près de 90%) Maîtrise et facilité de mise en œuvre de la procédure, qualifiées de moyen (42 – 48%)</p>	<p>Système très peu financé (sources de financement limitées aux redevances souvent minorées ou non payées); Faible diffusion des textes/méconnaissance par les acteurs (25%)</p>	<p>Existence et accessibilité de guides de réalisation d'EIE Maîtrise des textes par certains acteurs et bonne application de la procédure); Facilité à mettre en œuvre la procédure.</p>	<p>Méconnaissance de la procédure par certains acteurs absents dans le la mise en œuvre du processus; Participation du public dans la mise en œuvre de la procédure : insuffisante; Disponibilité de fonds insuffisante pour le contrôle du suivi des PGES</p>

Tableau 2. Forces et faiblesses du processus décisionnel et de l'octroi des licences d'ÉIE

Pays	Textes réglementaires		Pratique	
	Forces	Faiblesses	Forces	Faiblesses
Togo	La responsabilité des autorités et fonctionnaires, est clairement définie Excellentes règles de recours	Les approbations des rapports EIE sont faites par consensus (par les commissions ad-hoc)	Faiblesse au niveau de la justification de la décision d'octroi des CCE et de diffusion des données sur l'étude (connaissance) Absence de participation publique à la prise de décision et de publicité sur cette étape	Absence de mécanisme de justification sur l'octroi des CCE et d'accès aux données (connaissances) qui ont soutenu la décision, Insuffisance de mise en œuvre des PGES
Mali	Bonne performance en ce qui concerne : la décentralisation de la décision, la possibilité de recours à la justice, l'orientation vers les utilisateurs Niveau moyen pour le contrôle démocratique	Faiblesse au niveau de la justification de la décision d'octroi des licences et de diffusion des données sur l'étude (connaissance) Absence de participation publique à la prise de décision et de publicité sur cette étape	Seulement l'orientation vers les utilisateurs est jugée performante (60%)	Absence de mécanisme de justification sur l'octroi des licences et d'accès aux données (connaissances) qui ont soutenu la décision, de participation publique à la prise de décision et de publicité à cette étape du processus d'ÉIES Non application des décisions (mise en œuvre des PGES)
Niger	Existence textes clairs et responsabilités définies Respect pour les résultats des EIE Bonne place à la participation publique Moyen de recours à la justice prévu Facilité de mise en œuvre de la procédure Mécanisme de consultation et de la participation acceptable	Manque de guide et manuel (référentiel) pour l'analyse de la qualité des rapports d'ÉIE Adoption des rapports d'EES et d'Audit Environnemental et Social sans critères, avec peu d'expertise, et focus sur impacts opportuns Dépendance financière du BEEEI pour la surveillance/suivi	Faible influence de la participation publique sur les décisions Moyen de recours à la justice jamais utilisé Publicité limitée sur les décisions	Respect insuffisant des cahiers de charges environnementales et sociales Mise en œuvre non effective des conventions de suivi des PGES Dépendance financière du BEEEI pour la surveillance/suivi

Tableau 2 suite. Forces et faiblesses du processus décisionnel et de l'octroi des licences

Pays	Textes réglementaires		Pratique	
	Forces	Faiblesses	Forces	Faiblesses
Guinée	<p>Les textes sont assez connus par les promoteurs (surtout les internationaux), Selon les textes seulement l'approbation de l'EIE et donc du projet est publiée.</p> <p>Cependant, la procédure prévoit l'implication de tous les acteurs en vue de la prise en compte de leurs intérêts et préoccupations. Il n'y a pas de texte qui oblige de justifier les décisions.</p> <p>La constitution accorde le droit de recours administratif et judiciaire.</p>	<p>La législation ne prévoit pas l'implication du public à la préparation de la prise de décision bien que la procédure d'EIE prévoit une audience publique sanctionnée par un rapport similaire à l'esquisse de la décision.</p> <p>Aucun texte n'existe sur la décentralisation de la prise de décision sur les EIE</p> <p>Pas de texte relatif à l'implication du parlement dans la procédure d'EIE.</p> <p>Le recours judiciaire n'existe pas dans les textes spécifiques à l'EIE.</p>	<p>Parfois le promoteur informe le public du résultat des approbations par la voie des médias;</p> <p>L'administration est bien orientée vers les utilisateurs, l'attitude des services envers les promoteurs est estimée à 60%.</p> <p>Cependant, les approbations d'EIE ont une justification écrite.</p>	<p>La connaissance des textes par le public et acteurs nationaux restent faibles (40%);</p> <p>La justice reste sans moyens et corrompible en général, éliminant les recours concernant les dossiers relatifs à l'ÉIE.</p>
Bénin	<p>Performance relativement bonne en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la transparence dans la décision ➤ la participation des acteurs dans la préparation de la décision ; ➤ la décentralisation de la décision, ➤ l'orientation de la décision vers les utilisateurs 	<p>Faiblesse au niveau de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la publication des procédures de prises de décisions (13 %) ; ➤ recours à la justice (15 %) ; ➤ partage du pouvoir de décision et du contrôle de son exercice (9 %) 	<p>Les indicateurs sont éprouvés et sont jugés moyennement performante (29-42%) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la connaissance et la diffusion des textes; ➤ la facilitation de la décentralisation de la PD; ➤ l'orientation vers les utilisateurs 	<p>Faiblesse de mécanisme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ justification sur l'octroi du CCE et d'accès aux données qui ont sous-tendues la décision, ➤ publicité des décisions prises. ➤ Non application des décisions (insuffisance de la mise en œuvre des PGES)

Tableau 3. Actions proposées pour l'amélioration de la procédure et du processus décisionnel et de l'octroi des licences :

	Améliorations proposées	
Pays	Amélioration de la procédure	Amélioration du processus décisionnel et de l'octroi des licences
Togo	<ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuivre la sensibilisation des acteurs pour une pratique plus accrue des EIE surtout avec les projets de l'État ○ Implication effective de la population à toutes les instances de décision ○ Poursuivre l'élaboration des textes et des guides 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Publication du certificat de conformité environnementale dans le quotidien officiel ○ Nécessité de sensibiliser les promoteurs et l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre du PGES (mobilisation des fonds, disponibilité des professionnels)
Mali	<ul style="list-style-type: none"> ○ Paiement des frais de procédure par les promoteurs dans un compte spécial; ○ Système de décaissement souple; ○ Élaboration de manuel et guides sectoriels. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Respect du délai de cadrage (15jours); ○ Notification de délai de forclusion pour la délivrance de permis environnemental au cas où le retard émane de l'administration (45jours après dépôt du rapport final).
Niger	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mécanisme de tri préliminaire à instaurer (Texte) ○ Adoption des textes d'application de la loi-cadre ○ Amélioration de l'indépendance financière du BEEI vis-à-vis des promoteurs (validation rapports; surveillance/suivi) ○ Amélioration de la procédure de la participation publique à l'examen du REIE 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Élaboration des guides et manuels pour la réalisation des EE et l'analyse des rapports d'évaluation environnementale ○ Formation des membres du comité ad hoc chargé de l'évaluation des rapports d'EE ○ Publication des certificats et permis
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> ○ Appui au renforcement de capacités du BGEEE; ○ Élaboration des textes d'application relatifs aux ÉIE et guides sectoriels en matière d'étude ou de notice d'impact ainsi que la promotion des évaluations environnementales ; ○ Amélioration de la procédure d'ÉIE en y intégrant, la justification des décisions et les possibilités de recours en justice; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation des autorités politiques, administratives, communautaires, des médias et ONG sur la procédure d'ÉIE; ○ Vulgarisation des guides et textes d'application relatifs aux ÉIE; ○ Création d'un site Web pour la publication des rapports d'ÉIE; ○ Harmonisation et consolidation des activités des cellules environnement des départements Ministériels et leur suivi par le Ministère en charge de l'environnement.

Tableau 3 suite. Actions proposées pour l'amélioration de la procédure et du processus décisionnel et de l'octroi des licences :

Améliorations proposées		
Pays	Amélioration de la procédure	Amélioration du processus décisionnel et de l'octroi des licences
Bénin	<ul style="list-style-type: none"> ○ Actualisation des textes pour une prise en compte des contraintes actuelles : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir les canaux de diffusion adéquats pour une appropriation de la procédure par les acteurs concernés; ➤ Mettre en place un mécanisme de recouvrement des redevances en adéquation avec les investissements réels ; ➤ Identifier de nouvelles sources de financement pour une bonne animation du système EIE (PTF). ○ Renforcement des capacités des acteurs de la procédure : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Institution : accroître le personnel de l'ABE affecté à la gestion de la procédure et les doter des moyens appropriés; ➤ Informer et sensibiliser les autres acteurs sur leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre de la procédure EIE ; ➤ Consultants : les former, les organiser en ordre avec un système d'accréditation pour une amélioration des leur prestation. ○ Élaboration des guides sectoriels pour les secteurs non encore couverts 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place un mécanisme d'orientation et d'information des acteurs publics : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation sur leurs rôles et responsabilités dans le processus décisionnel ; ➤ Publication des décisions prises à tous les niveaux du processus (Ex: journaux officiels) ; ○ Renforcer le mécanisme de contrôle de suivi des PGES : Rendre systématiques et périodiques les audits internes et externes ; ○ Dynamiser les inspections environnementales et élaborer les procédures de constatation et de poursuite des délits environnementaux; ○ Rendre opérationnelles les cellules environnementales au niveau des ministères sectoriels ; ○ Mise en place progressive de la fonction environnement au niveau des Administrations territoriales ; ○ Établissement d'une convention pour le contrôle de suivi environnemental avec les coordinations des projets gouvernementaux.

Pour l'amélioration des systèmes d'ÉIE pour chaque pays, des actions prioritaires ont été proposées par les représentants de ces pays eux-mêmes. Ces actions sont compilées dans le tableau 4.

Tableau 4. Actions prioritaires d'amélioration proposées par les représentants des pays

Pays	Actions prioritaires d'améliorations proposées	
	Pour la Procédure	Pour la Prise de décision et l'octroi de licences en ÉIE
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de textes réglementaires précisant tous les aspects de la procédure: étapes à suivre, délais à respecter, normes à respecter; - Renforcement les capacités des différents acteurs en fonction de leur besoins spécifiques; - Élaboration de stratégies de vulgarisation des textes relatifs à l'ÉIE; - Développement de guides pour réaliser les étapes de la procédure; - Financement de la procédure par le fonds de sauvegarde de l'environnement; - Accréditation des bureaux d'études en ÉIE; - Révision du code en y intégrant l'audit et l'EES 	<ul style="list-style-type: none"> - Fixation de critères de choix des membres du CTAE basés sur la compétence; - Rendre publiques les séances de validation des rapports d'ÉIE par le CTAE; - Prise en compte les préoccupations des communautés dans la prise de décisions - Formulation par les services techniques des recommandations pour la prise de décision dans le strict respect des lois;
Niger	<ul style="list-style-type: none"> - Aboutir à une procédure plus souple et rapide pour le décaissement des fonds - Intensifier la publicité autour de la consultation publique - Initier l'audience publique 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption des textes 'application - au renforcement de la capacité institutionnelle du BEEEE - à l'appui de l'ANPEIE quant à la vulgarisation des textes en EE au grand public - Publication des certificats / permis et de leurs justifications
Togo	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs pour une surveillance, un suivi et un contrôle effectif du PGES - Poursuivre l'élaboration et la vulgarisation des textes et des guides - Renforcer la participation du public 	<ul style="list-style-type: none"> - Publication du certificat de conformité environnementale et des justificatifs dans le quotidien officiel
Bénin	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des textes en tenant compte des contraintes actuelles - Rendre disponible et accessible les textes à tous les acteurs ; - Programme d'IEC - Information / sensibilisation des acteurs sur leurs rôles et responsabilités en matière de participation publique - Exiger les preuves de la participation du public dans les rapports - Amélioration de la volonté politique en matière d'EE - Renforcement des capacités (recrutement et formation d'agents) - Élaboration de nouveaux guides pour les secteurs non encore couverts - Améliorer la procédure de cadrage - Amélioration de la qualification des consultants (formation) - Mise en place système d'accréditation des consultants 	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre obligatoire la publication des décisions et de leur justification - Dynamiser les cellules environnementales - Renforcer le mécanisme de contrôle de suivi des PGES : Rendre systématiques et périodiques les audits internes et externes - Renforcer les inspections environnementales et élaborer les procédures de constatation et de poursuite des délits environnementaux - Dynamiser l'Association Nationale d'EE (groupe de pression)
Mali	<ul style="list-style-type: none"> - Aboutir à une procédure plus souple et rapide pour le décaissement des fonds - Instituer les audiences publiques comme forme de participation publique 	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier la publicité autour de la consultation publique - Initier l'audience publique

En somme, l'application de la cartographie au système d'EIE dans les 5 pays a permis de faire le diagnostic de leur fonctionnement.

Il en ressort que les systèmes d'ÉIE dans les 5 pays est soutenus par un arsenal juridique bien fournis en général, clairs. Les listes des projets soumis à l'ÉIE couvrent l'essentiel des types projets (locaux (privés), gouvernementaux ou internationaux). Toutefois, selon les pays, ils sont à compléter par des textes d'application ou à actualiser. Aussi, les textes réglementaires sont très peu éprouvés.

Sur le plan de la pratique, l'accès aux textes par les différents groupes d'acteurs est faible ou moyen en général. Toutefois, des initiatives de diffusion sur les sites internet des l'Institutions en charge de l'ÉIE ou d'autres acteurs sont réalisées ou envisagées dans plusieurs cas. Les statistiques présentées montrent que le nombre de projets assujettis à l'EIE est en augmentation pour tous les types de projets, dans les 5 pays.

Les échanges entre les participants ont montré la non maîtrise des outils par les principaux acteurs impliqués dans les processus est remarquable. De ce fait, il est nécessaire, voire urgent que les capacités des acteurs (personnes morales et physiques) soient renforcées pour une bonne maîtrise de la procédure et des outils et une amélioration du niveau de leurs applications.

En termes de bonnes pratiques à vulgariser ou renforcer, les actions suivantes ont été citées :

- Procédure déconcentrée pour la validation des rapports
- Signature de protocole de collaboration avec les structures et promoteurs afin de prendre en compte tous les volets de l'évaluation environnementale
- Formation continue des acteurs : membres des Comités techniques, Comités interministériels (national et régional), bureaux d'études, Collectivités, Comités de suivi, etc.
- Implication des associations nationales de professionnels en ÉIE dans les activités d renforcement des capacités et dans les comités techniques d'examen des rapports d'ÉIE.
- La production et la diffusion de guide général d'ÉIE et des directives sectorielles en matière d'ÉIE des projets.
- La mise en place de Comité de suivi à l'image des Comités préfectoraux de surveillance et de suivi en Guinée, et le renforcement des capacités des acteurs impliqués.
- L'implantation des cellules environnementales dans les ministères techniques, servant d'interlocuteurs directs à l'institution des charges de l'ÉIE dans ces Ministères.

4.2 Préoccupations communes à l'échelle de la sous régions

Les discussions ont montré par ailleurs, une tendance générale à l'amélioration au cours des dernières années. Cette tendance à l'amélioration concerne les textes réglementaires et cadre institutionnel ainsi que de la pratique de l'ÉIE pour certains pays (Guinée, Togo). Pour le Niger, le Mali et le Bénin, les textes réglementaires et les cadres institutionnels n'ont pas évolués entre 2011 et 2013. Par contre, les pratiques ont connues des améliorations sensibles.

Toutefois, plusieurs préoccupations communes ont été soulevées lors des discussions. Il s'agit entre autres de :

- La non prise en compte du contexte dans le tri à travers la sensibilité du milieu (biophysique et humain) est soulevée comme préoccupation par les participants. Cela peut limiter l'exhaustivité des enjeux traités, notamment dans le cas des petits et moyens projets assujettis aux Notices d'impacts.
- Contrairement aux projets internationaux, des contraintes limitant l'assujettissement des projets gouvernementaux sont mentionnées dans tous les pays concernés. L'intervention

des PTF est parfois nécessaire pour amener les gestionnaires de projets dans les ministères sectoriels à suivre la procédure.

- La participation publique dans l'ÉIE est peu soutenue par des textes d'application. De plus les techniques de participation avancée comme l'audience publique, sont peu connues ou appliquées dans la plus part des pays.
- Le manque de financement de la procédure d'ÉIE est caractéristique dans les 5 pays et limite les capacités d'intervention des institutions en charge de l'ÉIE.
- La clarification de la fixation des coûts de la procédure d'ÉIE incluant tous les étapes) à facturer au promoteur.
- La révision de la clé de partage des fonds mobilisés par les institutions en charge de l'ÉIE, en vue d'améliorer substantiellement des montants à réserver au contrôle de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale des projets.
- La non publication des justifications des décisions concernant l'octroi ou non des certificats de conformité environnementale ; surtout lors que la décision va à l'encontre de la recommandation du Comité technique d'examen (CTE). En effet, la publication des certificats de conformité seuls est jugée insuffisante pour assurer une transparence de la décision.
- La clarification de la responsabilité des institutions publiques en charge de l'ÉIE quant au contenu des directives (TdR) produites à la suite du cadrage.
- La mise en place de mécanisme clair et transparent d'accréditation ou non des consultants et bureaux d'études, en vue de garantir la qualité des rapports d'ÉIE.
- Le besoin de renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans le processus d'ÉIE, en tenant compte de leurs rôles.
- L'amélioration de l'archivage des données environnementales, incluant celles issues du suivi environnemental.

4.3 Principales recommandations des groupes de travail

Pour approfondir les réflexions sur les certaines préoccupations communes et mettre en place des dispositions pratiques permettant d'atteindre les objectifs du présent atelier, deux groupes de travail ont été mis en place. Les objectifs assignés à ces groupes de travail sont :

Groupe 1. Représentants Associations nationales de professionnels en ÉIE

- Élaborer le profil type des associations de professionnels en ÉIE, en précisant leurs objectifs et champs d'intervention
- Identifier des formes de collaboration de ces associations avec l'Administration publique
- Proposer les éléments d'un plan de renforcement des capacités et définir le rôle des associations dans sa mise en œuvre
- Proposer des actions des pistes de réflexion sur les Sources de financement des activités nationales et régionales de promotion des ÉIE et de renforcement des capacités
- Sur la base des forces et faiblesses communes identifiées, proposer des améliorations souhaitables pour la procédure d'ÉIE (Corpus juridique et réglementaire, Pratique)

- Groupe 2. Représentants des Institutions nationales
- Proposer des mécanismes et actions concrètes en matière d'organisation au niveau national et régional (Associations et Administration) pour vulgariser et mieux exploiter les résultats du présent Atelier de restitution
 - Proposer des bases d'un fonctionnement en réseau pouvant permettre d'initier et promouvoir des projets communs à l'échelle régionale : institution de coordination, porteurs, types et exemples de projets ou initiatives.

Les principales recommandations formulées par ces groupes de travail et validées en plénières sont les suivantes :

A. Des propositions d'amélioration des systèmes d'ÉIE dans les pays de l'Afrique de l'Ouest

- La réglementation de l'EES, l'AE, l'AP;
- L'harmonisation de la réglementation des EE à l'échelle sous régionale;
- L'élaboration et réglementation des guides;
- L'exigence de l'implication des compétences locales si un bureau international gagne une étude d'EE;
- L'IEC en matière d'ÉIE et le renforcement des capacités des acteurs et application des textes réglementaires;
- La déconcentration de la validation des études simplifiées et l'assouplissement des procédures afférentes ;
- L'approfondissement des réflexions sur le mécanisme de financement de la procédure d'EIE, incluant le suivi de mise en œuvre du PGES (Voir les résultats de l'étude réalisée en Afrique centrale (SEEAC)).

B. Des mécanismes d'organisation au niveau national et régional (Associations et Administration) pour vulgariser et mieux exploiter les résultats du présent Atelier de restitution

- Responsabiliser l'AOEE en collaboration avec les structures nationales (Associations et institutions en EE) et le RUES/UEMOA et la CEDEAO, pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action sur la base des résultats de l'atelier;
- Mettre en place un cadre régional de concertation en EE regroupant les institutions nationales membre de l'AOAEE, incluant ceux du RUES (de l'UEMOA)
- Formuler un document de plaidoyer et travailler au montage des projets concrets à élaborer
- Mobiliser des ressources techniques pour accompagnement ?

C. Des exemples de projets intégrateurs à développer dans le cadre du réseau

- EE et promotion du genre;
- EE et RSE;
- EE et CC,
- Programme de renforcement des acteurs en EE
- EE et exploitation minière

- EE et économie verte

D. Du profil des objectifs et champs d'intervention

- Contribuer à la promotion des évaluations environnementales dans nos pays
- Fédérer l'ensemble des acteurs en EE
- Favoriser l'échange d'expériences entre les professionnels
- Encourager la participation active de la société civile aux audiences publiques et prendre en compte leurs préoccupations
- Sensibiliser les décideurs et les populations
- Contribuer au renforcement des capacités nationales et sous régionales
- Contribuer à la gestion durable de l'environnement
- Développer des partenariats avec des OSC pour la promotion de la protection de l'environnement

E. Des formes de collaboration de ces associations nationales de professionnels en ÉIE avec l'Administration publique

- Systématisation de la participation des associations dans le processus d'évaluation des rapports d'ÉE (audience/enquête publique, comité ad hoc)
- Implication des associations dans l'élaboration des politiques, programmes sectoriels et décentralisés
- Collaboration à la promotion de la RSE au niveau des entreprises
- Prestation de services dans un cadre de bonne gouvernance (transparence et équité) à l'exception de la réalisation des EES, EIE, audit.
- Appui conseil des associations dans l'actualisation et l'adaptation du cadre légal des EE
- Accompagnement pour la vulgarisation et la promotion des ÉIE
- Promotion de la mise en œuvre des éléments de politique nationale en lien avec l'ÉE

F. Des éléments d'un plan pour la promotion de la gouvernance en ÉE

- Promotion de la mise en œuvre d'un système complet d'évaluation et de gestion environnementale (EES, EIE, audit, SME, RSE)
- Promotion d'un système d'information communication et d'éducation environnementale (brief, fiches techniques, journaux, revues, audiovisuels, bonnes pratiques...)
- Mise en place d'un système de veille environnemental
- Promotion des bonnes pratiques en ÉE

G. Des sources de financement potentielles des activités à initier par le réseau régional en ÉE pour le renforcement des capacités et la promotion des ÉIE

- Contribution des membres
- Fonds nationaux (environnement, mine, transport)
- Secteurs privés (industries extractives) et grands projets
- Banques internationales : BOAD, BM, BAD
- Coopérations bilatérales (AFD, ACDI, GIZ, JICA, USAID, SIDA, DGIS, DFID etc.)
- Coopérations multilatérales (UE, IFDD, CEDEAO, UEMOA)
- Fondations et autres sources de financement à explorer

H. Des partenaires techniques potentiels pouvant accompagner les initiatives de renforcement des capacités et la promotion des ÉIE

- CNEE
- INECE (International Network for Environmental Compliance and Enforcement)
- IAIA, SIFEE, CLEAA
- IAPP (international association for public participation)
- CRDI
- AFF (African forum forest)

ANNEXES

ANNEXE 1. LISTE DES PARTICIPANTS

ATELIER RÉGIONAL DE RESTITUTION DES CARTOGRAPHIES NATIONALES DES ÉTUDES D'IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT (ÉIE) RÉALISÉES DANS 5 PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST (BÉNIN, GUINÉE, NIGER, MALI, TOGO)

Conakry, Guinée, du 5 au 6 décembre 2013

--*--*--*--*--*--*--*--*--*--

CONTACTS DES PARTICIPANTS

PAYS	INSTITUTION	PARTICIPANT	ADRESSE
BENIN	Agence Béninoise de l'Environnement (ABE)	Philomène CHODATON	pchodaton@gmail.com
	Association Béninoise des Professionnels de l'Évaluation Environnementale	Landry ALAGBE	Landry.alagbe@gmail.com
	Association Ouest-Africaine d'Évaluation Environnementale	Gildas BOKO	eddygordo@gmail.com
		Joselyne GODONOU BIO	joselisb@yahoo.fr
BURKINA-FASO	Facilitateur	Karim SAMOURA	karimsamoura@yahoo.fr
CAMEROUN	Secrétariat pour l'Évaluation Environnementale en Afrique Centrale	Dieudonné BITONDO	bitondodieudonne@yahoo.fr

PAYS	INSTITUTION	PARTICIPANT	ADRESSE
GUINEE	Réseau Guinéen des Spécialistes en Évaluation Environnementale	Béatrice KOLIE	k.beatrice@yahoo.fr
		Kawé GBONIMY	kawgbonimy@yahoo.fr
		Mahmoud BALDE	tropicpharma@yahoo.fr
		Dan Lansana KOUROUMA	dan_lansana@yahoo.fr
	Bureau Guinéen des Évaluations Environnementales	Mohamed Lamine CAMARA	camaragn2006@yahoo.fr
		Aboubacar SYLLA	syabu2003@yahoo.fr
MALI	Association Malienne des Études d'Impact Environnemental (AMEIE)	Moulaye FAROTA	moulayefarota@yahoo.fr
	Ministère de l'Environnement	Famousa BAGAYOKO	bagayokofamousa@yahoo.fr
NIGER	Association Nigérienne des Professionnels en Étude d'Impact Environnemental	Abdourhamane HAMIDOU	hamidyoro@yahoo.fr
	Bureau d'Évaluation Environnemental et des Études d'Impact (BEEEI)	Yacouba IDI	iyacoubb@yahoo.fr
PAYS-BAS	Commission Néerlandaise	Sibout NOOTEBOOM	snooteboom@eia.nl

PAYS	INSTITUTION	PARTICIPANT	ADRESSE
	d'Évaluation Environnementale		
TOGO	Association des Spécialistes en Évaluation Environnementale du Togo (ASEET)	Esso-Sam Abdou-Rassidou AGRIGNAN	ragrignan80@yahoo.fr
	Agence Nationale de Gestion Environnementale (ANGE)	Agoro SEBABE	agorotg2005@yahoo.fr

ANNEXE 2. PROGRAMME DE L'ATELIER

Conakry, Guinée, du 5 au 6 décembre 2013

DEROULEMENT DE L'ATELIER

JOUR 1

Horaires	Présentations		Intervenants
08h30 - 09h00	Arrivée et installation des participants		Équipe AOAEE
09h00 - 09h15	Mots de Bienvenue	Allocution de la représentante du SE/AOAEE	Joselyne GODONOU
09h15 - 09h30		Allocution du représentant de la CNEE	Sibout NOOTEBOOM
		Allocution d'ouverture du Président du REGUISE	Dan Lansana KOUROUMA
09h30 - 09h45	Pause-Café		
09h45 - 10h30	Introduction de l'atelier de restitution : Contexte, objectifs, résultats attendus		Karim SAMOURA, animateur
10h30 - 11h15	Présentation de la méthodologie		Sibout NOOTEBOOM
11h15 - 11h30	Présentation de la situation de l'EIE au Togo		M.BALA KINDI Abalo M.SEBABE Agoro
11h30 - 12h00	Discussions Togo		Karim SAMOURA Les participants
12h00 - 14h00	Pause-Déjeuner		
14h00 - 14h15	Présentation de la situation de l'EIE en Benin		M. ALAGBE Landry Mme Philomène CHODATON
14h15 - 14h45	Discussions Benin		Karim SAMOURA Les participants
14h45 - 15h00	Présentation de la situation de l'EIE au Niger		IDI Yacouba Abdourhamane HAMIDOU
15h00 - 15h30	Discussion Niger		Karim SAMOURA Les participants
15h30 - 15h45	Présentation de la situation du Mali		M. Lansine TOURE
15h45 - 16h15	Discussions Mali		Karim SAMOURA Les participants
16h15 - 16h30	Pause-Café		
16h30 - 16h45	Présentation de la situation de l'EIE au Guinée		M. KOUROUMA Dan Lansana Seydou Bari SIDIBÉ
16h45 - 17h15	Discussions Guinée		Karim SAMOURA Les participants
17h15 - 18h15	Synthèse de la journée (La base de l'analyse SWOT demain)		Karim SAMOURA Les participants

JOUR 2

08h30-09h00	Procédures et pratique de la participation publique dans les EIE en Afrique francophone : quelques enseignements et perspectives		Karim SAMOURA
09h00 – 09h30	Discussion		
09h30 – 10h00	Pause-Café		
10h00 – 12h00	Débat sur les Forces, faiblesses et perspectives des procédures d'EIE dans les cinq pays et la sous-région ouest africaine		Karim SAMOURA Les participants
12h00-14h00	Pause-Déjeuner		
14h00-15h00	Travail en groupe pour déterminer les actions prioritaires à mener par pays et dans la sous-région		Groupe 1 : Représentants Associations nationales par pays Groupe 2 : Représentants Institutions nationales par pays
15h00-16h00	Restitution par groupe et synthèse		Karim SAMOURA Les participants
16h00-16h30	Pause-Café		
16h30-17h00	Lecture du rapport de l'atelier : suggestions et validation		Rapporteur de séance Karim SAMOURA (modération)
17h00-17h30	Mots de fin	Allocution de l'AOAEE	Joselyne GODONOU
		Allocution de la CNEE	Sibout NOOTEBOOM

ANNEXE 3. TDR DE L'ATELIER

Terme de référence du recrutement de l'animateur de l'atelier de restitution de la cartographie d'EIE réalisée dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest : Togo, Niger, Guinée, Mali, Mauritanie.

Contexte et justification

Les études d'impact sur l'environnement constituent un des outils les plus performants pour assurer un développement écologiquement durable. Ceci est plus particulièrement vrai en Afrique de l'Ouest où ces études sont pratiquées de façon progressive mais à un rythme soutenu depuis plus d'une décennie.

Le processus des Études d'Impact sur l'Environnement en Afrique de l'Ouest est très récent, il n'en est pas moins que la pratique y est bien ancrée et a le mérite de capitaliser, déjà, l'expérience vécue à travers plusieurs centaines d'études d'impact réalisées et validées. Cette expérience, fort récente, nécessite d'être revue, critiquée et complétée par des recommandations et des orientations, afin d'améliorer le système.

C'est dans ce cadre, qu'en 2011, cinq pays de l'Afrique de l'Ouest à savoir, la Guinée, le Niger, le Mali le Togo et la Mauritanie ont fait le diagnostic de leur système d'EIE à l'aide de l'outil « Cartographie d'EIE » élaboré par la Commission Néerlandaise d'Évaluation Environnementale. La cartographie des EIE est comme une photographie de tout le système d'EIE d'un pays. Ses objectifs sont :

- Évaluer les points forts et les points faibles d'un système d'EIE et répertorier les améliorations possibles;
- Sensibiliser sur (i) les points forts et les points faibles du système d'EIE et (ii) les possibilités d'améliorer la performance du système d'EIE;
- Comparer la performance actuelle d'un système d'EIE avec sa performance antérieure (analyse diachronique) ou avec la performance de systèmes d'EIE d'autres pays ou d'autres institutions de financement (évaluation comparative).

Appliquée dans les cinq pays précédemment cités de l'Afrique de l'Ouest, elle a permis d'évaluer la qualité du cadre réglementaire pour l'Évaluation d'Impact Environnemental (EIE) national, ainsi que le niveau de conformité à ce cadre dans la pratique.

Cet atelier de restitution de la cartographie d'EIE est un rendez-vous d'échange et de partage d'expérience sur la situation du système d'EIE national entre différents acteurs nationaux des institutions publiques d'Évaluation Environnementale, ainsi que des Associations nationales regroupant les professionnels de ce secteur afin de dégager les grands axes pour une amélioration du processus d'EIE dans la sous-région ouest-africaine.

Objectifs de l'atelier

Cette rencontre a pour objectif de réunir les principaux acteurs intervenant dans les institutions publiques et les professionnels regroupés dans les associations nationales afin :

- d'exposer la situation des EIE dans les cinq pays ayant réalisé la cartographie d'EIE à travers les points forts et faible du système et les actions correctives possibles ;
- discuter sur les points forts et faibles par pays et dans la sous-région en général et sur les perspectives possibles.
- déterminer les actions majeures à mener pour améliorer le système d'EIE dans la sous-région.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce rendez-vous d'échanges sont les:

- Acteurs d'institutions nationales d'Étude d' Impact Environnemental
- Les professionnels en Étude d'Impact Environnemental
- Les ONG intervenant dans les Étude d'Impact Environnemental
- Tout autre acteur du développement ayant recours à l'EIE (opérateur économique, par exemple)

Tâches à exécuter

- Définir la méthode à utiliser pour la restitution
- Élaborer et faire valider le programme de l'atelier avec l'AOAEE
- Aider l'AOAEE dans les préparatifs en particulier la réalisation des présentations des participants
- Définir un canevas pour cette présentation afin que celle-ci cadre avec les objectifs de l'atelier
- Élaborer et exposer les présentations selon les objectifs de l'atelier
- Modérer les échanges

Résultats attendus

- La situation du processus d'EIE (points forts et points faibles) dans les cinq pays est connue et des actions rectificatives sont suggérées en fonction de chaque contexte
- Les causes à la base de ces différents points forts et points faibles sont identifiées et les perspectives possibles sont mieux envisageables
- Les grands axes à explorer pour une amélioration du processus d'EIE dans la sous-région ouest-africaine sont dégagés.